

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4259 - Vendredi 25 Novembre 2022 - Prix : 200 Fc

PERPÉTUITÉ CONTRE SAMBI ET MAMADOU :

Un réquisitoire outrancier



APPEL D'OFFRE POUR UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MALADIE

Le Corps de la Paix Américain aux Comores recherche une structure d'assurance maladie pour couvrir les besoins de santé de son personnel.

La société intéressée par cette offre peut obtenir les

termes de références en envoyant un courriel à l'adresse suivant : PCComoros@peacecorps.gov

La date limite pour soumission les documents de candidature est le **8 décembre 2022 à 17h 30.**

ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission des finances continue ses concertations

Dans le cadre de la session budgétaire, la commission des finances a entamé une série de rencontres avec les acteurs du monde économique. De l'AGID aux transitaires en passant par la direction des douanes, elle ne chôme pas.

Sous la direction du député Ahmed Zoubeiri, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, de nombreuses directions sont reçues pour une série d'entretiens. Le 22 novembre dernier, la commission a échangé avec la direction de l'AGID, la chambre de commerce, celle de l'agriculture et son ministère de tutelle. Des représentants du secteur de la pêche et de l'agriculture ont pris part à ces discussions. L'objectif était de définir ensemble la stratégie à mettre en œuvre pour accélérer le développement de l'agriculture afin de parvenir à une autosuffisance alimentaire. « Il a surtout été question de l'autosuffisance alimentaire, éviter l'importation des produits vivriers en provenance des pays voisins, une façon de réduire l'inflation qui rend la vie chère », lit-on dans la page Facebook de l'Assemblée de l'Union.



Image d'illustration

Depuis quelques années, notre pays ne survit que grâce aux produits alimentaires importés principalement de Dar es Salam et Madagascar. Cette situation causée par le manque d'une stratégie agricole digne de ce nom, a fini par créer une quasi-dépendance de notre pays. Pour pallier à ce problème, les participants ont réfléchi sur comment développer les secteurs de l'agriculture, de l'aviculture et de la pêche. « Les propositions faites de part et d'autre pour une agriculture conséquente, une aviculture suffisante et une pêche abondante tout en réhabilitant les moyens de conservation et de transformation »,

précise-t-il.

Les discussions ont continué le 23 novembre par la réception de la direction des douanes, les transitaires, la direction du budget et les services des impôts pour voir comment rendre plus rentable le scanner installé à la douane de Moroni. « Le scanner a été le principal sujet du débat entamé ce matin par la commission des finances et ses invités », annonce-t-il. Depuis l'installation de ce scanner à la douane de Moroni, les droits perçus ne sont toujours pas définis ou sont mal compris même par les services des douanes. Pour plus d'éclaircissement, la commission des finances

prévoit de faire une sortie sur terrain pour s'enquérir auprès des employés de la douane des difficultés rencontrés dans l'exercice de leur fonction. « La commission va faire une visite sur les lieux afin de constater de visu ce qui se passe sur le terrain et répondre à cette importante question », avance le député.

Vendu comme l'outil qui allait révolutionner et augmenter les recettes douanières, le scanner a du mal à justifier son achat à coup de milliards de francs. Certes, la diminution du fret maritime a sérieusement entaché les recettes de la douane comorienne, mais même avant cela, le rendement du scanner

était loin de l'objectif escompté. Plus que jamais, il est nécessaire de clarifier la situation de cette machine pour qu'enfin l'Etat puisse bénéficier de ses retombées.

AS Badraoui

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Le parti RADHI suit avec grand intérêt le déroulement du procès historique sur le programme de la citoyenneté économique. Il félicite les autorités judiciaires pour la tenue de cette audience tant attendue par la population nationale et la communauté internationale et exprime ses vœux ardents pour le triomphe du droit et de la justice.

Le parti RADHI voudrait rappeler qu'en novembre 2008, le Ministre Houmed MSAIDIE, alors secrétaire général de la CRC, a dénoncé avec force la loi sur la citoyenneté économique et a engagé des actions judiciaires et politiques contre les instigateurs de cette forfaiture incalifiable aux conséquences désastreuses pour le Pays et le peuple comorien.

C'est ainsi qu'à son initiative, une plainte a été déposée contre les porteurs du Projet de loi de la citoyenneté et la radiation du Parti CRC du Député Ibrahim Mibouadi SIDI impliqué et inculpé dans cette affaire fut actée.

Ainsi le Ministre H. MSAIDIE a toujours été aux yeux des vendeurs de nationalité, la bête noire à abattre pour leurs intérêts illégaux et immoraux au détriment de la Nation comorienne.

Aussi, est-il besoin de démontrer que les dénigrement et allégations infondés dont il fait l'objet depuis l'ouverture du procès, relèvent d'un esprit revanchard nourri de haine et de désespoir.

D'ailleurs les prétendus messages prêtés au malfrat Bashar Kiwan ne correspondent ni au style ni au sérieux et à la droiture d'expression reconnus à notre leader.

Le parti RADHI déplore et condamne l'attitude irresponsable de l'ex-Président Ahmed Abdallah Mohamed SAMBI, de ses complices et de ses avocats, de se retirer des débats de l'audience. Cette stratégie de la chaise vide, de se soustraire de ses responsabilités historiques, prouve encore une fois le mépris de cet ex-premier magistrat du pays et de ses avocats à l'égard de la justice comorienne et au peuple comorien qu'il a lâchement trahi et qui ne demande que la manifestation de la vérité.

Le Parti Radhi ne peut que saluer la volonté des nôtres inculpés pour leur choix d'insister à l'audience manifestant ainsi leur respect à la justice de leur pays et à l'Etat de Droit.

Le Parti reste confiant en la capacité de la Cour de Sureté de l'Etat à poursuivre les débats dans la sérénité et à juger en vertu des principes fondamentaux garantissant un procès équitable et impartial, sans complaisance ni injonction, pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité de notre Pays.

Enfin le Parti Radhi renouvelle son soutien et sa confiance en son leader, le Ministre H. MSAIDIE et encourage vivement celui-ci à engager des poursuites judiciaires contre l'auteur des accusations gratuites dont il a fait l'objet.

Fait à Moezi le 23/11/ 2022



Avis de recrutement pour la Direction Administrative et Financière du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

L'Union des Comores, représentée par le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, a reçu un soutien de Gavi depuis 2001. Outre le financement pour l'introduction de nouveaux vaccins, les Comores bénéficient également de soutien financier pour le Renforcement du Système de Santé (RSS).

Un changement de mécanisme de financement est prévu dans lequel Gavi renforcera les capacités de la Direction Administrative et Financière du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre en vue de la gestion des financements conformément aux exigences des bailleurs de fonds internationaux.

Dans le cadre de ce renforcement de capacités, le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre recrutera les postes suivants :

- 1 Responsable Administratif et Financier,
- 1 Responsable Passation des Marchés,
- 1 Comptable.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un curriculum vitae (CV) à jour avec photo récente et coordonnées pour contact rapide;
- Une lettre de motivation du candidat ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;

- Une copie des diplômes certifiée conforme ;
- Une copie des certificats de travail ;
- Attestation des formations continues suivies ;
- Les coordonnées de 3 personnes références à contacter.

Le dossier est à envoyer sous format zippé par voie électronique, avec la mention « **Ministère de la Santé des Comores – Gavi – Candidature au poste de [nommer le poste concerné]** », au plus tard le **07 Décembre 2022 à 16h00** aux adresses électroniques suivantes :

- sgs@sante.gouv.km et sante2016daf@gmail.com

- avec copie aux adresses : d.ravelojaona@pwc.com et nirinalisoa.nasolonjanahary@pwc.com

« Les candidatures qui ne respectent pas cette voie de soumission seront rejetés d'office. »

Contact : DAF au 3551828

Pour de plus amples renseignements, les termes de référence des postes sont disponibles sur demande en envoyant un mail aux adresses suivantes :

- sgs@sante.gouv.km et sante2016daf@gmail.com

-avec copie aux adresses : d.ravelojaona@pwc.com et nirinalisoa.nasolonjanahary@pwc.com

Numéro de téléphone : 775 20 40 ou 355 18 28.

PERPÉTUITÉ CONTRE SAMBI ET MAMADOU :

Un réquisitoire outrancier

Le commissaire du gouvernement près la Cour de sûreté de l'État a requis la prison à perpétuité contre l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et l'ancien vice-président Mohamed Ali Soilihi alias Mamadou, poursuivis pour haute trahison dans l'affaire dite de la citoyenneté économique. Un réquisitoire qui choque outre mesure.

Ils ne sont pas encore fixés sur leur sort, mais le réquisitoire du commissaire du gouvernement près la Cour de sûreté de l'État dif-

fuse son onde de choc à tout le pays. Voire au-delà. L'ancien président Ahmed Abdallah Sambi ainsi que l'ancien vice-président Mohamed Ali Soilihi, alias Mamadou, pourraient se voir condamnés à la prison à perpétuité si la Cour de sûreté qui rendra son verdict lundi 28 novembre prochain, devait suivre le réquisitoire du commissaire du gouvernement qui a requis la peine la plus lourde. Mohamed Djouneid, puisqu'il s'agit de lui, soulève la « haute trahison au peuple comorien » pour justifier la sévérité de sa demande. Sambi, rappelons-le, tout comme

Mamadou, est poursuivi de haute trahison dans l'affaire de vente de passeports comoriens à des bédouins du Golfe. La premier, qui s'est présenté devant la Cour à l'ouverture du procès le 21 novembre a préféré claquer la porte que de se faire juger par une « Cour illégale », et dont les conditions pour un procès équitable « ne sont pas réunies ». Quant au second, il est jugé par contumace comme il est miraculeusement parvenu à s'envoler pour Paris à quelques jours seulement du procès.

« Lui, président à vie. Quant à

celui qui gêne, prisonnier à vie », écrit sur le ton de l'ironie le rapporteur engagé Cheikh MC. Beaucoup sont ceux qui trouvent que ce procès tant attendu ait fini en queue de poisson. « Se débarrasser des opposants politiques gênants est donc l'aboutissement de quatre années d'enquête ? Où sont les milliards de francs du peuple comorien dont vous nous avez parlés à longueur de journée ? ». Le procès qui aurait pu éclairer l'opinion publique sur la vérité et rien que la vérité, en permettant des débats contradictoires avec les principaux inculpés, en particulier l'ex-

président Sambi, n'a pas eu lieu. Dommage. Pourtant en tant que justiciable, Sambi était dans son droit le plus absolu d'exiger les conditions d'un procès équitable, comme il l'a clamé lui-même avant de quitter le palais de justice. Pourquoi lui refuser ce droit fondamental, en organisant un « simulacre » qui n'honore pas le pays ? Rien ne saurait justifier cette tournure rocambolesque qu'a prise cette affaire politico-judiciaire, privant ainsi aux comorien leur droit de connaître la vérité.

Andjouza Abouheir

PROCÈS CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE :

Sambi et Mamadou encourrent la perpétuité

Placé en résidence surveillée depuis 4 ans dans l'affaire de la citoyenneté économique, l'ancien chef de l'Etat Ahmed Abdallah Mohamed Sambi encourt la perpétuité avec son ancien ministre des finances de l'époque Mohamed Ali Soilihi "Mamadou".

Le sort de l'ancien président de la République, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et ses co-accusés sera connu lundi 28 novembre prochain. Un rendez-vous très attendu par les Comoriens, surtout que la légalité de la cour de sûreté de l'Etat censée juger cette affaire, a été remise en cause par le principal inculpé dès l'ouverture du procès. Au terme de quatre jours d'audience au pas de charge depuis le lundi 21 novembre dernier, dans l'affaire dite la citoyenneté économique conduisant pour la première fois à la barre un ancien Chef d'Etat devant, le commissaire du gouvernement a d'abord déclaré ce jeudi 24 novembre qu'ils sont « impar-

donnables et qu'ils ont entaché l'honneur du pays ». Il a donc requis la perpétuité à l'encontre d'Ahmed Abdallah Sambi et de Mohamed Ali Soilihi alias Mamadou.

Malgré leur absence, ils sont tous deux jugés et reconnus coupable de « haute trahison, détournement de deniers publics, faux et usage de faux, abus de fonction, forfaiture, corruption, concussion recel et complicité ». Le commissaire du gouvernement Djouneid Mohamed a d'abord demandé la levée des poursuites de « haute trahison » pour trois inculpés présents, Mohamed Bacar Dossar, Nouridine Bourhane et Abdillahi Saïd Soilihi et a requis 24 mois de sursis. Quant à Bashar Kiwan, Jaroudi, Kazma, il demande 10 ans de prison ferme et une amende de 10 millions ainsi que la confiscation des biens mal acquis. Abdou Satar, Sidi, Zoubert encourrent la peine de 9 ans.

À l'issue de ces audiences, conduites par Omar Ben Ali, des chiffres sont cités ici et là, on parle

de 70 milliards de nos francs, d'un réseau mafieux, mais malheureusement sans aucune possibilité de confrontation d'éléments de preuves avec les principaux inculpés. Il est donc impossible de connaître la vérité dans cette affaire surtout qu'on s'interroge encore sur l'absence de certains hauts fonctionnaires et élus, non cités à comparaître comme Abou Achirafi et l'ancien président Ikililou Dhoïnine.

Interrogé par la presse, Me Ali Abdou Elaniou, avocat de Dossar a souligné un acharnement d'une partie civile qui n'était même concevable dans une audience de cour de sûreté de l'Etat. « La partie civile a été violente. Quant au réquisitoire, je l'ai trouvé glacé. Les peines ont été très élevées mais au moins il y avait de la modération dans les attributs », dit-il.

De son côté, Me Djamaldine Bacar a brièvement fait une analyse de fond par rapport à ce réquisitoire. Selon lui, la formulation du commissaire du gouvernement laisse des



soupçons d'un procès politique, surtout pour la perpétuité. « Pourquoi n'ont-ils pas demandé 15, 20 ou 9 ans comme les autres, se demande-t-il. Je pense que ce sont des figures importantes qui pourront être candidats aux élections présidentielles et pour les exclure, ils proposent la perpétuité pour ne pas avoir une

opposition forte ». Pour le cas de Dossar et des autres, « c'était un message fort pour certains comme Sidi pour qui, pour des raisons sanitaires n'a pas pu se présenter. Mais malheureusement, il prend 9 ans prison ferme », déplore-t-il.

Andjouza Abouheir

JOURNÉE DE DROIT DE L'ENFANT :

L'enfant handicapé a aussi des droits

Pour marquer la journée internationale des droits de l'enfant, le centre Anfia Ibrahim a organisé une série d'activités au Rotaract de Moroni à l'honneur des enfants handicapés. Cette journée est significative pour les droits de chaque enfant mais aussi pour une meilleure inclusion.

La journée internationale des droits de l'enfant a été célébrée dans le monde, dimanche 20 novembre dernier. Aux Comores, le centre Anfia Ibrahim a organisé un spectacle pour les enfants handicapés. Comme des millions d'enfants dans le monde, eux aussi méritent une attention particulière. Lecture, course, jeu à l'aveuglette, des jeux de maquillage, toute une série d'activités au rendez-vous. Dans son intervention, une des enseignantes du centre, Dhouhouroi Boina a expliqué que

ces enfants méritent d'être chéris. « Ils ont des potentiels qu'il faut valoriser et accompagner. Ils ont des droits qu'il faut respecter. Certes, le travail n'est pas facile mais ce sont des enfants et comme tout enfant mérite une attention », souligne-t-

elle. Et de continuer : « Au centre, dès leur arrivée, ils ont assez d'énergie mais nous les surveillons. Après la ronde à 08h00, ils entrent dans leurs salles de classe. Chacun connaît très bien sa classe et on n'a pas à leur répéter ».



Elle appelle les parents à considérer ces enfants sans distinction, de briser les tabous et laisser de côté les préjugés. Actuellement, le centre compte 29 enfants, c'est un pas énorme. « Il y a un enfant qui manie l'ordinateur, alors qu'il est tétraplégique. Nous avons aussi des peintres, il faut juste lui donner des pinces et un tableau et le tour est joué. Ils ne sont pas difficiles. Il faut juste s'adapter », ajoute-t-elle.

Présente à cet événement, une mère livre bataille. Antouria Sahimi s'en souvient encore de l'injustice qu'a subie son enfant. « Il y a encore quelques années, mon fils aîné, autiste, s'est vu refuser les portes de son école à cause de son handicap. C'est là qu'on m'a conseillé de l'inscrire au centre Anfia Ibrahim. Une chance pour moi, l'enfant est en parfaite évolution. Cette journée est très importante pour ces enfants », avance-t-elle, en interpellant les

pouvoirs publics de mettre au cœur de leurs projets ces enfants.

De son côté, la présidente du CNDHL, Sittou Raghadat Mohamed montre que sa présence à un tel événement est très importante en tant que militante des droits humains. « Je suis là en tant que membre de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés. Je considère cette cause comme la mienne. J'ai encouragé Hachimia à le réaliser, au vu de l'importance de cette noble cause. Il faut que chaque personne apporte sa petite pierre. Il faut qu'on commence avec des cagnottes pour un début, organiser des activités comme celles-ci. Il faut aussi prendre la sensibilisation à cœur », conclut-elle.

Andjouza Abouheir

SANTÉ PUBLIQUE

Sur 437 personnes dépistées à Mohéli, 37 sont diabétiques

L'ONG santé diabète en partenariat avec le Ministère de la santé, a organisé le samedi 19 novembre 2022 une opération de dépistage gratuit du diabète à Mohéli. Sur les quatre sites de dépistage, 437 personnes ont pu se faire dépister et 37 ont été diagnostiquées positives et plusieurs autres cas de glycémie à confirmer. Un record par rapport au dépistage effectué au mois de mars dernier où 203 personnes ont été dépistées. Le constat est que le diabète est dans une phase croissante à Mohéli.



Face à la guerre contre le diabète, l'ONG santé diabète en partenariat avec le Ministère de la santé ont organisé une journée de dépistage le samedi dernier à Mohéli plus précisément dans la région du centre. Ce dépistage concerne les personnes en surpoids, les non diabétiques, les personnes ayant des antécédents familiaux et autres. L'opération a débuté de 6h à 13h simultanément à Djoiezi dans la commune de Moilimdjini, à la place de l'indépendance de Fomboni, au stade Elhadj Ahmed Matoir situé au Nord de la capitale ainsi qu'à la maison d'arrêt de Badjo.

Le but c'est de connaître l'évolution de la maladie dans l'île. Les résultats sont de plus en plus alarmants. Sur 437 personnes dépistées, 37 ont été diagnostiquées positives au diabète. 65 autres présentent un taux de glycémie très élevé dont seuls les médecins ont le droit de confirmer s'ils sont diabétiques. « À la prison de Badjo nous avons

dépistés 130 personnes dont 4 sont des diabétiques. 4 personnes présentent un taux de glycémie trop élevé. À la place de l'indépendance, le nombre de personnes dépistées s'élève à 134 dont 18 sont des diabétiques connus et 20 cas de hyperglycémie » nous confie madame Gobo Ensumata Mohamed, Chef du projet prévention ONG santé diabète.

Quant au stade Elhadj Ahmed Matoir, sur 88 personnes dépistées, 11 sont diabétiques connus et 20 cas de hyperglycémie. A Djoiezi 85 personnes ont été dépistées dont 17 cas de hyperglycémie et 7 cas de diabète connus.

En mars dernier, dans 4 sites différents à Mohéli, 203 personnes avaient fait le test et 40 cas étaient

diagnostiqués positifs. « D'abord cette campagne nous permet de connaître l'état sanitaire des citoyens, puis l'évolution du diabète dans le pays afin de réagir au plus vite s'il s'avère nécessaire. Concernant ces données, nous constatons que le diabète est en pleine évolution. D'où l'intérêt que chacun prenne ses précautions pour stopper cette maladie considérée comme un problème de santé publique » a-t-elle prévenu.

Du côté des patients, un diabétique salue cette initiative prise par les organisateurs. Toutefois, il lance un cri d'alarme. « Il ne faut jamais hésiter à se faire consulter. Avant je vivais avec cette maladie sans me rendre compte. C'était un jour comme aujourd'hui où il y avait une campagne de dépistage que j'ai découvert l'existence de cette maladie dans mon corps. Dieu merci je vais bien car depuis ce jour là j'ai toujours pris mes précautions. Si je n'avais pas fait ce test probablement je pourrais avoir aujourd'hui plus des complications. Il est important de prévenir que de guérir » a-t-il conseillé.

Riwad



Annonce AAP

Vous êtes une OSC, entreprise, une collectivité locale ou institution publique

Vous intervenez dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, dans tous les secteurs économiques dont l'agriculture-pêche, l'artisanat, le BTP-génie civil, le tourisme, les transports etc.

Vous des projets qui visent :

- Le transfert de compétence entre acteurs par un partage d'expérience et de savoir-faire existants, dans le but de répliquer des bonnes pratiques et de les étendre à d'autres acteurs et localités ;
- Le renforcement de vos capacités en vue d'une autonomisation/pérennisation technique et financière de vos actions sociales dans le domaine de l'orientation-formation-insertion ;
- L'appui à l'émergence d'initiatives locales innovantes en lien avec l'orientation, la formation et l'insertion ;

Vous répondez aux conditions suivantes :

- Etre une organisation légalement établie ou enregistrée en Union des Comores depuis au moins 2 ans ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation ;

- Etre directement chargés de la préparation et de la mise en œuvre de votre projet.

Cet appel à projets de Komor initiative est taillé à votre mesure.

Comment candidater :

Téléchargez les documents sur le lien suivant <https://bit.ly/3AeOf0H> Les dossiers complets devront être déposés via le même lien, ou envoyer à l'adresse suivante : ap.ki.comores@expertise-france.fr

Vous voulez plus d'informations ? Participer à nos séances de communication et d'information prévues dans les îles :

- Grande Comore - Moroni, le 24 novembre à 8h à l'hôtel Les Arcades
- Mohéli - Fomboni, le 28 novembre à 8h à la salle multifonction de Fomboni
- Anjouan - Mutsamudu, le 1er décembre à 8h à la CCIA

La date limite de dépôt des dossiers est fixé au :

- 09/01/2023 10 :00 (heure de Paris)



INVITATION

Madame/Monsieur

Dans le cadre de ses activités aux Comores, Expertise France, vous invite à une réunion d'informations qui aura lieu **le samedi 26 novembre 2022 à partir 9h30 à l'hôtel le Retaj.**

L'ordre du jour portera sur :

1. La présentation d'Expertise France
2. Les perspectives de marchés, de services, de fournitures et travaux à court et à moyen termes
3. La présentation des sites internet EF dédiés pour les marchés (PLACE, GEX et EF)
4. Les procédures de passation internes EF

Ceux qui sont concernés :

Les librairies et papeteries
Les hôteliers et les pensionnats
Les traiteurs et restaurateurs (pause-café et déjeuner)
Les magasins et fournisseurs divers
Les bureaux d'études et de supervision
Les vendeurs des pièces automobiles
Les réparateurs des climatiseurs
Les entreprises de travaux publics et de bâtiment

Pour y participer, veuillez-vous inscrire, en appelant le 3492388 au plus tard le 25/11/2022.

Merci de votre participation

FOOTBALL, CHAMPIONNAT NGAZIDJA :

Djabal FC toujours invaincu

Malgré la coupe du monde qui se déroule en ce moment au Qatar, le championnat des Comores et celui de Ngazidja en particulier ne connaît de repos.

À part les matchs de la quatrième journée qui étaient reportés pour cause de violences survenues à l'issue de la troisième journée, le championnat régional de football au niveau de la ligue de Ngazidja poursuit son bonhomme de chemin. Mercredi dernier s'est jouée la cinquième journée, le dernier des deux journées qui se jouaient à huis clos après une décision conjointe de la ligue, le ministère de tutelle, la gendarmerie et la fédération pour essayer de baisser la tension après les événements malheureux de Nyumadzaha. Co-leader du championnat (11 points) avec trois buts de plus que FC Hantsindzi, Djabal FC continue son parcours avec un presque sans faute depuis le début de la saison. A l'issue de cette cinquième journée, le club d'Ikoni reste toujours invaincu tout comme FC Hantsindzi qui n'ont eu comme contre performance deux matchs nuls chacun. La victoire ce mercredi (2-0) contre Petit Harlem confirme les bonnes dispositions des bleus de Bambao à faire de l'ombre aux deux clubs de la capitale.

Avec trois points de retard sur le

leader, les deux géants de la capitale ont du mal à prendre leur envol en ce début de saison. Une situation qui est compréhensible pour les champions en titre qui sont obligés de jouer tout leur match loin de leur Moroni natale. En effet, Volcan Club continue de payer les conséquences de leur éloignement loin de leur base, après les incidents malheureux de mars 2022 au stade de Moroni contre Ngaya Club. Quant à Bonbon Ndjema, on peut estimer que son manque de poignance pour ce début de compétition est dû à la nouvelle organisation que le nouveau staff veut mettre en place surtout après le départ de plusieurs cadres qui formaient l'ossature du club double champion (2020, 2021) des Comores.

Quant à la grande surprise de ce début de saison, en l'occurrence Twamaya FC de Nvuni (8 points), il vient de connaître sa première défaite (0-2) de la saison contre l'Union Sportive de Zilimadju qui obtient la, sa première victoire depuis la deuxième journée, surtout après la défaite inquiétante à domicile (0-1) contre US Selea. Cette dernière, sort de la zone de relégation grâce à son match nul (0-0) face à Enfant des Comores qui lui reste dans les limbes du classement. Si nous ne sommes qu'au début de la saison, la situation du club de Vouvouni est plus qu'inquiétante



avec l'absence totale d'un fond de jeu qui laisserait un peu d'espoir aux soutiens de ce club de voir les choses évoluer dans le bon sens en milieu de saison. C'est en tout cas tout le mal qu'on leur souhaite, vu le passé glorieux et la ferveur de ses supporters. Ce manque d'allant se matérialise sur classement général avec un seul point pris en cinq journées.

Une situation que le club du Bambao partage avec Petit Harlem

qui ne comptabilise que 2 points toujours en 5 journées de championnat. Très rarement pour ne pas dire jamais un club qui se trouvait dans le passé dans cette situation n'a pu se sauver de la relégation. La chance des deux derniers au classement de se sauver, réside dans le fait que ceux qui sont au dessus d'eux n'ont pas une marge assez conséquente pour leur faire perdre tout espoir de maintien.

Avec quatre points tous les

deux, Étoile des Comores et Alizé Fort n'ont pas disputé leur confrontation de cette cinquième journée. Pour le compte de la 6ème journée, les deux leaders seront en déplacement, Djabal FC se rendra à Nvuni pour y défier Twamaya FC, alors que FC Hantsindzi sera à Mitsamiouli contre US Ntsaweni.

AS Badraoui

**EXPERTISE FRANCE RECRUTE UN.E CHARGE.E DE PROJET EN INGENIERIE DE FORMATION**

Intitulé du poste : Expert en ingénierie de formation

Poste basé à : Mutsamudu, avec visites de terrain régulières et missions sur Grande Comore

Durée de la mission : 12 mois renouvelables

Objectif du projet

Le projet AFIDEV (appui aux filières d'exportation et au développement rural) vise à améliorer la compétitivité et l'organisation des filières d'exportation (vanille, ylang-ylang, girofle) : il doit contribuer à augmenter les volumes et la qualité des productions, à accroître les revenus et à créer des emplois durables. Le projet est financé par l'Agence française de développement dans le cadre du PDFC (Plan de Développement France-Comores) ; il est mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le MAPETA (Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat).

Positionnement du/de l'chargé.e de projet

Expertise France recherche un.e chargé.e de projet expert en ingénie-

rie de formation et en sociologie des organisations. Son objectif sera de mettre en œuvre les activités du projet qui visent le renforcement de capacités, la structuration et la maîtrise des marchés par les acteurs des filières de rente et maraîchères (producteurs, entrepreneurs, exportateurs). Il devra à cet effet produire des référentiels et des manuels utiles aux différents partenaires. Il travaillera sous la responsabilité du référent technique « génie rural ».

Missions à remplir

I. Formation : Le titulaire du poste s'attachera à la production de référentiels et de supports de formation à destination des partenaires et publics cibles du projet ;

II. Animation rurale : Il pourra être amené, dans le prolongement de son travail de formation, à seconder l'équipe projet dans les domaines spéci-

fiques d'appui aux organisations professionnelles agricoles et au développement rural ;

III. Point focal : En tant que point focal d'AFIDEV sur Anjouan, l'expert sera chargé, en rapport avec chacun des membres de l'équipe projet basé à Moroni, d'aider à dérouler toute activité qui vise à la mise en œuvre du plan de travail budgétisé annuel adopté en comité de pilotage ;

IV. Capitalisation : En binôme avec le chargé de suivi-évaluation, l'expert se chargera de suivre et produire les livrables attendus sur les résultats et effets globaux du projet.

Profil recherché

Diplôme d'études supérieures (bac+5 minimum) en sciences humaines, en sciences de l'environnement ou équivalents ;

Expertise éprouvée en ingénierie de formation, en ingénierie pédagogique, en production de référentiels de formation et de référentiels métiers ;

Expérience professionnelle d'au moins 5 ans au sein de projets de développement (bonne maîtrise de la gestion de projet et des procédures bailleurs) et compétences avérées sur les questions de genre.

Informations complémentaires

Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser lettre de motivation, CV et 2 références d'anciens employeurs à rh.comores@expertisefrance.fr avec pour objet « **Candidature Chargé.e de projet ingénierie de formation AFIDEV** », au plus tard le **18 décembre 2022**.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES

Avis Spécifique de Passation de Marchés

Invitation à la Sélection Initiale

Maître d'Ouvrage : Ministère des Transports Maritime et Aérien

Projet : Projet Connectivité Inter-Îles des Comores (PICMC)

Titre du Marché : Travaux d'extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores

Pays : Union des Comores

N° de don : E0190

Numéro de DSI : 2022/11-01/MTMA/PICMC/DSI/BOINGOMA

Émis le : 15 Novembre 2022

1. L'Union des Comores a reçu un financement de la Banque mondiale pour le coût du Projet Connectivité Inter-Îles des Comores, et a l'intention d'appliquer une partie du produit aux paiements en vertu du marché pour les travaux d'extension du port de BOINGOMA à Mohéli – Union des Comores.

2. L'Unité de Projet du PICMC a l'intention de sélectionner initialement les Candidats pour les Travaux d'extension du Port de BOINGOMA à Mohéli. Les éléments du programme à retenir sont les suivants :

- * Construction de deux (02) quais de 136 m et 120m avec une digue de 275m de long
- * Cote de dragage retenue à -5,00 m CM pour la souille du quai de marchandise
- * Digue de protection à talus
- * Réhabilitation de la jetée d'accès
- * Aménagement d'une zone de chargement / déchargement pour les embarcations à coque en V
- * Accès maritime sécurisé pour les navires
- * Aménagement du terre-plein
- * Bâtiments : gare maritime avec contrôle et règle de sécurité ISPS, hangar de stockage des marchandises
- * Voirie et réseaux
- * Clôture, ISPS

3. On s'attend à ce que la Demande de Propositions soit émise en Février 2023.

4. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement sur les marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs du FPI quatrième édition – novembre 2020 (« Règlement sur les marchés »), et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement sur les marchés.

5. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de l'Unité de Gestion du projet à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 8 heures à 16 heures – heure locale de Moroni Union des Comores. Le document sera téléchargé du site WEB du Projet www.picmc.km sur le lien suivant : **PROJET CONNECTIVITE INTER-ILE DES COMORES** (picmc.km). Les réponses aux clarifications demandées par les candidats et les modifications apportées aux documents initiaux de sélection, le cas échéant, ne seront pas envoyées directement par courrier électronique aux candidats. Toutes les réponses aux clarifications et aux modifications seront publiées dans le fichier lié ci-dessus et les candidats sont seuls responsables de la surveillance du lien pendant la procédure d'appel d'offres pour toutes les notifications relatives à cette DSI.

6. Les candidatures de Sélection Initiale doivent être soumises dans des enveloppes clairement marquées et livrées à l'adresse ci-dessous à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores) **le 27 Décembre 2022**. Les candidatures tardives seront rejetées.

Projet Connectivité Inter-Îles des Comores
Monsieur MOHAMED MMADI AHAMADA, Coordinateur
Moroni Coulée – Route Garage : +269 733 21 63

Email : connectivitecomoros@gmail.com copie à coordi.connectivitecomoros@gmail.com et rpm.connectivitecomoros@gmail.com

Site web : www.picmc.km